

L'impact des procédures délibératives sur la construction des électorats « paysans » L'exemple du Parti socialiste

Antoine ROGER

Institut d'études politiques de Toulouse
Laboratoire de Sciences Sociales du Politique (LaSSP)

Par contraste avec la situation observée dans des sociétés voisines, les partis politiques français qui se réclament du socialisme ne peuvent à aucun moment de leur histoire prendre appui sur une « classe gardée ». Dès l'origine et sans discontinuer, des luttes ont cours dans leurs rangs pour délimiter les catégories de la population au nom desquelles parler. Le rapport de force établi permet de construire un « électorat » à partir de segments sociaux divers, et de présenter ensuite l'organisation partisane comme son prolongement naturel et légitime¹. L'objectivation ainsi opérée à l'échelle nationale prend la forme d'un label susceptible d'être mobilisé et approprié dans d'autres espaces de compétition : les représentants locaux du parti s'attachent à identifier dans leur circonscription les individus ou les groupes qui appartiennent à l'« électorat » désigné et font en sorte de se présenter eux-mêmes comme des porte-parole indiscutables. La coïncidence n'est pas toujours automatique ni évidente entre les attributs sociaux des autochtones et les catégories définies au sommet. Il peut s'avérer nécessaire de *construire* des groupes locaux ajustables au label national – susceptibles en d'autres termes d'être présentés et perçus comme les simples composantes de l'« électorat » objectivé par le parti. Le travail livré en ce sens amène à nouer des relations étroites avec des associations ou des réseaux sociaux préexistants. Il permet d'intégrer des agents aux profils variés dans une identité partisane générique. La « demande des habitants » est en somme construite par l'articulation complexe de différents niveaux de représentation. Ce schéma opératoire est remis en cause dès lors qu'une orientation délibérative est adoptée par l'appareil du parti. Un processus de désobjectivation est alors observé : les responsables nationaux renoncent à délimiter de façon directive un « électorat » particulier ; ils prétendent favoriser l'émergence

¹ Si le schéma explicatif retenu permet de caractériser la structuration des activités partisanes en France, il ne saurait être tenu pour universel. L'affrontement routinisé entre « écoles » rivales (« bourdieusiens » contre « rokkaniens »...) fait obstacle à une réflexion sur le champ d'application des outils théoriques. Convaincu de la validité absolue de son modèle après l'avoir utilisé avec succès pour étudier un cas empirique précis, soucieux par ailleurs de s'affirmer face à ses « adversaires » désignés, le chercheur est le plus souvent tenté d'extrapoler et considérer que les mêmes explications valent *a priori* sur des terrains qu'il n'a pas pris soin d'examiner. Il nous paraît utile de renoncer à cette « sécurité interprétative » de mesurer la « fécondité différentielle » des théories au cas par cas (Passeron, 1991). Des analyses en termes d'objectivation ont pu être retenues avec succès pour étudier des formations politiques constituées hors des limites hexagonales, notamment en Pologne (Heurtaux, 2005 ; Zalewski, 2006 ; Pellen, 2006). Mais rien n'interdit de caractériser ailleurs des conditions historiques distinctes qui permettent la structuration directe d'un parti par alignement sur une classe sociale objective (voir notamment Alapuro, 2005). Notons bien que cette posture ne doit en aucun cas être interprétée comme une invitation au syncrétisme théorique : nous ne préconisons pas de mêler les modèles mais bien plutôt de baliser les espaces dans lesquels chacun peut être mobilisé de façon systématique.

d'une « demande » autonome et spontanée. Aucun critère d'identification unifié n'étant fourni, tout ajustement devient impossible à la base. Par effet de mimétisme, des procédures délibératives peuvent être introduites à l'échelle locale ; elles ne permettent guère de structurer des attachements collectifs au parti.

En étudiant la seule articulation des dynamiques nationales et locales, il est possible de mettre au jour cette évolution, mais non d'en comprendre les causes. Pour mettre le doigt sur un facteur explicatif, il est nécessaire de considérer une troisième échelle et de prendre en compte l'affirmation croissante de la Commission dans l'espace politique européen. A partir de la deuxième moitié des années 1980, les agents de différentes Directions générales (DG) s'attachent à mettre en place des « communautés de politiques publiques » en négociant de façon régulière des groupes d'intérêt qu'ils encouragent de ce fait à se structurer. Pour prévenir les procès en « déficit démocratique » et se légitimer face à des institutions dont les membres peuvent se prévaloir d'un mandat populaire (Conseil européen ; Parlement européen), ils en arrivent progressivement à mobiliser et à instrumentaliser l'argumentaire de la « démocratie délibérative ». Ils prétendent ainsi associer les représentants de la « société civile européenne » à la prise de décision. Selon leurs vues, la « modernité » interdit d'identifier la « demande des habitants » selon les mécanismes accoutumés : les citoyens étant désormais émancipés et capables d'opérer directement des choix avisés, un éclatement des groupes d'appartenance est observé et des revendications innombrables sont continûment exprimées ; le vote en faveur d'un parti à intervalles réguliers ne constitue plus un vecteur de participation satisfaisant. L'administration européenne est en mesure d'aménager un dispositif plus efficace qui repose sur une consultation ouverte et permanente. Ce discours d'auto-légitimation trouve une onction scientifique dans des projets de recherche financés par la Commission. Par un effet performatif caractérisé, il finit par convaincre ceux-là mêmes qu'il disqualifie : les responsables des partis politiques nationaux en arrivent à admettre sur un mode fataliste que l'émergence d'un « nouveau citoyen » empêche de reconduire les pratiques de représentation usitées ; pour échapper à une complète marginalisation, ils s'attachent à développer des forums délibératifs au sein même de leur organisation.

Le rôle joué par l'intégration européenne dans le processus de désobjectivation des électors est plus ou moins perceptible selon la division sociale étudiée. Il peut être caractérisé très nettement lorsque l'éclairage est porté sur la catégorie des « paysans » : les agents qui s'y trouvent regroupés sont directement et explicitement touchés par les politiques publiques européennes ; en étudiant l'évolution de leur rapport aux luttes partisans, il doit être possible de pointer des mécanismes qui sont à l'œuvre sous des formes plus diffuses dans d'autres ensembles de population. Pour clarifier encore le propos, nous nous concentrerons sur l'exemple particulier des viticulteurs dans le département de l'Aude. Le travail de construction du groupe a été opéré par des responsables socialistes au niveau local, en articulation avec une représentation de la « condition paysanne » forgée par les appareils partisans (1). Ce dispositif est aujourd'hui remis en cause : la Commission européenne intervient activement dans la gestion de la filière vitivinicole, en s'efforçant de consulter les groupes d'intérêt les mieux structurés et en enrobant cette pratique dans la rhétorique de la démocratie délibérative : les exploitants agricoles en général et les viticulteurs en particulier sont décrits comme porteurs de revendications complexes et évolutives. Sous l'effet de procédé discursif, la direction du Parti socialiste renonce à définir des critères d'appartenance à la « paysannerie » ; ses relais locaux sont privés des moyens qui leur permettaient d'identifier la « demande des habitants ». Les procédures délibératives introduites dans chaque circonscription ne permettent pas d'entretenir des liens étroits entre le parti et les viticulteurs (2).

1 – L’objectivation nationale de la paysannerie comme appui à la construction locale des électorats « paysans »

Plusieurs enquêtes approfondies ont mis au jour les dispositifs qui permettent de construire un électorat local par appropriation et adaptation d’une objectivation réalisée à l’échelle nationale. Elles portent principalement sur les liens historiquement établis entre les socialistes français et les agents regroupés dans la « classe ouvrière ». Au prix de quelques adaptations, il est possible de caractériser des pratiques équivalentes dans des circonscriptions rurales : un rapport étroit est alors établi entre des formations qui se réclament du socialisme et des électeurs identifiés comme « paysans ».

La « classe ouvrière » française peut être appréhendée comme le produit d’une objectivation : elle constitue un label sous lequel des formations socialistes cherchent à rassembler des segments sociaux très divers. Dans les municipalités urbaines, un point d’appui est ainsi fourni qui permet de constituer dès le XIXe siècle des « liens générateurs d’adhésion socialiste » (Fretel et Lefebvre, p. 55). Les élus locaux qui se réclament du socialisme peuvent attribuer à leurs administrés des avantages spécifiques (emplois dans la fonction publique municipale ; logements) en inscrivant leurs pratiques dans un discours de classe². « De nouvelles relations de dépendance sociale se développent de la sorte. A la politique d’assistance patronale, les socialistes opposent la bienfaisance municipale et se créent des obligés. Les élus municipaux à qui est imputée cette impressionnante œuvre sociale deviennent les protecteurs de la classe ouvrière, incarnant une forme d’évergétisme qui en fait les bienfaiteurs » (Lefebvre, 2001, pp. 129-130). Les édiles peuvent par ailleurs s’attacher à mettre en rapport différents réseaux constitués dans leur circonscription; en retenant les critères d’identification génériques fixés par le parti, il s’agit alors de *travailler* la structure réticulaire locale et d’opérer une « stylisation à partir des propriétés des membres les plus visibles ou les plus en vue, c’est-à-dire aussi ceux qu’on a intérêt à présenter comme tels » (Sawicki, 1998, pp. 330-331)³. Les mécanismes qui prennent appui sur le catégorème « classe ouvrière » pour identifier localement la « demande des habitants » peuvent être reproduits

² Le dispositif ainsi caractérisé ne peut être qualifié de clientélaire à strictement parler. Un échange de type clientélaire est « fondé sur une relation dyadique personnalisée, la faiblesse des liens ‘horizontaux’ (groupes, organisations...), l’échange de biens présentant un intérêt personnel et individuel immédiat, l’absence d’attachements de caractère idéologique et/ou partisan, et la relation entre position sociale (grand propriétaire, « notable »...) et position de patron » (Sawicki, 1997, pp. 229-230). Dans la configuration qui nous occupe, nous observons bien plutôt « des obligations personnelles entre représentants politiques et porte-parole d’intérêts collectifs » qui combinent relations de dépendance verticales et structurations horizontales (Sawicki, 1998, pp. 222-23 ; voir aussi Mattina, 2004). Un écart est ainsi marqué avec la définition classique de Jean-François Médard qui autorise à reconnaître comme « clientéliste » un échange asymétrique dans lequel est engagé un groupe organisé (Médard, 1976 ; 1981)

³ Le « jeu » entre le label national et les dynamiques locales varie au fil du temps. L’appareil du parti peut chercher à imposer sa catégorisation de façon ferme et unifiée dans les élections locales (Gaxie & Lehingue, 1985). Une standardisation relative est alors à relever : « avec les marchés politiques s’unifient également des instruments intellectuels de mesure de ces marchés (...) Dans tous les cas, la mesure et son commentaire supposent que l’on ne retienne que ce que les élections peuvent avoir de réellement ou de fictivement unifié (l’appartenance des candidats à des partis nationaux dont les orientations sont censées correspondre aux préférences et déterminer les choix de tous les électeurs), et que l’on considère les variations locales comme négligeables » (Gaxie 1992, p. 349). Une autonomisation demeure possible dans le cas de figure où le titulaire de la charge électorale locale est installé de longue date et peut jouer sur son nom propre plutôt que sur le label partisan (Mathiot, 2005). Nous devons par ailleurs veiller à ne pas confondre standardisation des dispositifs qui servent à construire la « demande » des « habitants » et homogénéisation de leurs utilisations pratiques: une même label peut être utilisé selon des modalités très diverses (Lagroye, 1993).

lorsque d'autres groupes sociaux sont objectivés au sommet. Les fédérations du parti constituent dans tous les cas les pivots de l'articulation entre le label national et les identités locales : « ce sont souvent les dirigeants départementaux, notamment à travers leurs interventions publiques, leurs écrits ou les stages de formation qu'ils animent qui combinent les discours généraux du parti avec les symboles propres à leur territoire, opérant de la sorte un véritable travail de traduction (...) De manière générale, le niveau départemental est sans doute celui où les combats pour la définition de l'identité du parti et des comportements acceptables (« la ligne ») sont le plus visibles, où la rencontre entre les exigences du centre et celles de la périphérie est la plus manifeste » (Sawicki, 2001, p. 29).

Les dispositifs qui servent à construire les électorats urbains trouvent des équivalents dans les campagnes. La « paysannerie » peut être présentée comme une classe homogène, lors même que les agents placés sous sa bannière connaissent de situations très diverses. Il s'agit alors de caractériser comme de simples variations les différents types de cultures observés et les multiples formes de travail qui en découlent. Lorsque que le procédé fonctionne, les « paysans » sont rangés dans une « classe qu'ils n'ont pas faite » mais dans laquelle ils ont appris à se reconnaître (Bourdieu, 1977). Plusieurs objectivations peuvent entrer en concurrence. La plus évidente est fournie par les discours conservateurs qui entendent opposer aux foyers d'agitation urbains une « paysannerie » éternelle et soudée par son attachement viscéral à la propriété privée. Les responsables socialistes s'élèvent contre cette représentation et proposent leur propre délimitation : tous les agents qui vivent de l'agriculture ne sauraient selon eux être décrits comme des « paysans » ; seuls méritent cette désignation les travailleurs de la terre qui subissent les effets du mode de production capitaliste. Si l'homogénéité de cette nouvelle catégorie demeure factice, un critère d'identification est fourni qui joue un rôle mobilisateur. La première pierre de l'édifice doctrinal est posée par le « programme agricole » du Parti ouvrier de France, adopté à Marseille en 1892 et précisé par le Congrès de Nantes en 1894. La formation guesdiste affiche alors son attachement à porter la voix des « petits propriétaires ». Elle propose de défendre « les modestes domaines cultivés et fécondés par leurs propriétaires mêmes ». Le développement du crédit agricole est encouragé ainsi que la création de syndicats paysans. Le propos est diffusé dans les villages par des brochures rédigées en patois et par des réunions. En 1897, Jean Jaurès poursuit le travail : il s'oppose au projet protectionniste du gouvernement dirigé par Jules Méline et en arrive à exposer ses propres « thèses agraires ». Malgré qu'il s'affiche « socialiste indépendant », il obtient le soutien de Jules Guesde. Son analyse précise les contours de la catégorie objectivée en amont : elle consiste à expliquer qu'« entre la grande propriété et la petite propriété paysanne, il n'y a pas seulement une différence de degré mais en quelque mesure une différence de nature, l'une étant une forme de capital, l'autre une forme de travail ». Selon cette lecture, la petite propriété est menacée par l'endettement foncier et par l'emprise croissante des négociants sur la distribution des produits agricoles. Pour lutter contre la « spoliation du paysan », il convient d'organiser une division en deux types d'exploitation. En expropriant les grands propriétaires fonciers, il est possible de constituer des fermes collectives dont la gestion sera confiée aux « sections du syndicat des travailleurs ruraux de la commune ». « Ceux qui cultivent eux-mêmes leur terre » doivent conserver leurs petites parcelles privées ; une pleine propriété leur sera garantie, par contraste avec la possession « apparente et illusoire » dont ils doivent pour lors se contenter. Cette seconde catégorie constitue la véritable « paysannerie ». Peut être défini comme paysan tout un petit propriétaire qui parvient à « vivre en travaillant sans exploiter les autres et sans être exploité par eux ». Dans un texte ultérieur, Jaurès précise que les individus ainsi désignés sont appelés à intégrer des structures coopératives. Par le développement de la coopération, « la petite production et la petite propriété seront comme enveloppées dans l'atmosphère de la propriété collective et

soumises au rythme de la production sociale ». Après l'unification au sein de la SFIO, des débats se font jour ensuite qui peuvent être interprétés comme des « luttes de classement ». Adéodat Compère-Morel est chargé des questions agricoles. Ancien horticulteur, acquis au guesdisme et élu dans une circonscription viticole du Gard, il fait approuver par le Congrès de Limoges (1906) l'envoi d'un questionnaire aux fédérations qui vise à rassembler, département par département, une documentation sur la condition rurale. Sur la foi des informations recueillies, il confirme la nécessité de défendre la « petite propriété » qui n'emploie pas de travailleurs salariés. Jaurès défend encore cette position au Congrès de Saint-Etienne (1909). Jules Guesde lui emboîte le pas en affirmant que « là où la propriété et le travail sont réunis dans la même main, il n'y a pas lieu à intervention sociale, il n'y a pas lieu à expropriation ». Edouard Vaillant conteste ce point de vue : la propriété individuelle des terres est à ses yeux un obstacle au développement des forces productives et doit en tant que telle être éliminée. Abondant dans le même sens, Hubert Lagardelle explique que le petit propriétaire est « incorporé » au capitalisme et « pleinement imbibé du désir de posséder ». Une synthèse est finalement obtenue qui consiste à promouvoir le développement de l'action coopérative dans les campagnes en y voyant une préparation au collectivisme (Barral, 1968, pp. 155-164). Dès ce moment, la labellisation se stabilise: la figure du « petit paysan coopérateur » est retenue comme référent commun. Pendant l'entre-deux-guerres, un travail de diffusion est livré par des « délégués permanents à la propagande ». Tous parcourent les campagnes et visitent les sections à l'invitation des secrétaires fédéraux. Ils s'attachent à faire en sorte que les paysans reprennent à leur compte la délimitation opérée. Les réunions qu'ils organisent font l'objet de comptes-rendus dans la presse partisane. Elles sont notamment données en exemple dans les éditions régionales du quotidien *Le Populaire* (Lynch, 1998 ; 2002).

En s'emparant du label construit à l'échelle nationale, des responsables socialistes locaux peuvent tirer parti des réseaux associatifs et professionnels progressivement constitués dans les campagnes depuis la fin des années 1880. Fondée à l'initiative des grands propriétaires et du clergé, la Société des Agriculteurs de France se voit opposer des associations républicaines, fortement soutenues par les agents du ministère de l'Agriculture et les services préfectoraux. Les petits exploitants adhèrent à l'une ou l'autre de ces structures non pas pour des motifs idéologiques mais pour obtenir des appuis économiques (prix subventionnés pour les engrais et les semences). Des organisations connexes sont rapidement mises en place qui exercent une attraction plus forte encore dans les communes rurales (caisses de crédit agricole, assurances mutuelles agricoles). En s'imposant comme intermédiaires entre ces différentes unités et en les reliant toutes aux cercles du pouvoir, des élus peuvent constituer des « réseaux de terroir » (Plas, 2000). Le conseiller général occupe une position nodale. Il entretient une relation étroite avec des maires ruraux, eux-mêmes engagés dans des échanges quotidiens avec les agriculteurs qui peuplent leur commune. Il est par ailleurs en contact avec des députés qui appartiennent à une commission parlementaire puissante et qui évoluent dans l'orbite de ministres ou de « ministrables ». Chaque député élu dans une circonscription rurale est tenu de s'attacher les services de conseillers généraux pour consolider son assise. Il n'a de cesse d'obtenir des subventions ou des appuis nationaux pour les associations rurales de son département (Nakayama, 2006 ; Escudier, 1995). Il est ainsi possible de caractériser « un système de circulation de services : l'élu de rang national fait avancer un certain nombre de dossiers auxquels tiennent les élus locaux, ceux-ci en échange favorisent l'implantation de leur interlocuteur dans un cadre souple d'appartenances politiques (...) Une forme plus aboutie émerge dès qu'un ou des notables locaux peuvent être mis en position centrale et articulée au milieu d'un ensemble d'organismes qui relèvent des mêmes préoccupations ou qui, tout en étant séparés les uns des autres, sont en fait complémentaires, tout au moins ont

une logique de complémentarité qui n'est pas forcément directement perceptible par l'observateur extérieur mais qui l'est par les édiles locaux ». Le conseiller général contrôle indirectement les associations rurales de son département. « Dans la plupart des cas, ces organismes ne sont pas directement présidés par l'édile qui occupe le point central du dispositif ; la direction en revient aux maires issus du milieu paysan qu'ils représentent, mais la charpente générale sert avant tout les intérêts de l'élément politique qui sait les utiliser » (Plas, 2000, p. 50). La structure complexe ainsi mise en place articule les niveaux de représentation national et local. Elle sert à la construction des électorats « paysans ». Dans le cours des échanges qu'elle organise, le label partisan est articulé à des profils sociologiques particuliers. Si un député socialiste ne peut guère escompter intégrer le gouvernement, rien ne lui interdit de siéger dans une commission parlementaire. En y fréquentant des radicaux proches d'un ministère stratégique, il lui est possible d'obtenir des financements pour sa circonscription. Dans ce cadre même, il retient la délimitation opérée par son parti : pour justifier l'obtention des subsides aux yeux de ses pairs, il s'attache à montrer que les populations locales favorisées par ses bons offices s'inscrivent ou peuvent s'inscrire dans la catégorie des « petits paysans coopérateurs ». Un travail de « stylisation » est alors réalisé qui nécessite le concours des conseillers généraux : il consiste à sélectionner et à mettre en lumière les propriétés de certaines exploitations, en les présentant comme exemplaires et représentatives de la population agricole du département.

Des transactions de ce type permettent une forte implantation des socialistes dans plusieurs départements, notamment dans le Var et la Haute-Vienne (Girault, 1995 ; Lynch, 2002). Dans l'Aude, les viticulteurs font l'objet d'une attention spéciale. Leurs propriétés sont de taille très variable et leurs conditions de travail ne sont guère standardisées. La crise qui affecte l'ensemble de la profession dans les premières années du XXe siècle joue néanmoins un rôle fédérateur. La révolte de 1907 et les événements traumatiques qui en marquent le terme renforcent encore les solidarités établies⁴. Dans le prolongement des combats livrés en commun, une première cave coopérative est créée en 1909. Un essaimage est rapidement observé. En 1929, 32 unités sont regroupées dans la Fédération des caves coopératives de l'Aude. Les responsables de la SFIO trouvent là un moyen d'utiliser le label dont ils disposent. Léon Blum maîtrise tout particulièrement cet exercice. Député de la 1^e de Narbonne entre 1929 à 1940⁵, il joue à la fois de son assise politique nationale et de la structure réticulaire constituée par les sociétés agricoles, les caisses de crédit agricole et les caisses de mutuelles agricoles. Il parvient ainsi à favoriser les caves coopératives constituées. Il veille toujours à accompagner son action d'un discours justificateur dont la portée dépasse les enjeux locaux. La coopération viticole est donnée en exemple et présentée comme une illustration du modèle d'agriculture qu'entendent promouvoir les socialistes. Elle est décrite comme un moyen de moderniser les exploitations sans remettre en cause l'indépendance du producteur ; en limitant le rôle des intermédiaires, elle doit aboutir à une « émancipation des travailleurs de la terre ». Pour aligner les représentations locales sur la figure du « petit paysan coopérateur », il est nécessaire d'occulter quelques disparités. Sont regroupés sous une étiquette générique des propriétaires miséreux qui ont reçu quelques ares de vigne en héritage et des citadins qui ont mobilisé un capital significatif pour acquérir plusieurs dizaines

⁴ Une loi est votée en 1905 vise à empêcher la vente de vin frelaté, organisée par des négociants aux dépens des producteurs. Considérant qu'elle n'est pas appliquée de façon stricte, 87 viticulteurs se soulèvent en mars 1907 dans la commune audoise d'Argeliers. Ils obtiennent le soutien du maire de Narbonne, le Dr Ernest Ferroul. Après que Georges Clemenceau a ordonné l'arrestation des principaux insurgés, une manifestation de soutien est organisée à Narbonne. Les forces de l'ordre la répriment et font cinq victimes.

⁵ Le siège de député de la 1^e circonscription de Narbonne a été précédemment occupé par le Dr Ernest Ferroul (1888-1902) puis par les socialistes Félix Aldy (1902-1919) et Yvan Pélissier (1924-1929).

d'hectares et se consacrer à une nouvelle activité jugée rentable. Tous doivent être considérés et se considérer eux-mêmes comme des « petits paysans » dès lors qu'ils intègrent une coopérative (Levine Frader, 1986 ; 1991 ; Ferré, 2003). Sous la IV^e République, Georges Guille reconduit le même mécanisme d'homogénéisation symbolique de la viticulture locale et d'articulation à la catégorie objectivée par le parti : secrétaire fédéral de la SFIO, président du Conseil général de l'Aude, député de la circonscription de Capendu, il accède immédiatement à la présidence de la Commission des boissons à l'Assemblée nationale. Il en démissionne dès 1951 pour dénoncer un manquement du gouvernement : un dispositif aménagé par le Code du Vin n'est pas appliqué qui impose un achat et une distillation par l'Etat des stocks invendus. Ce coup d'éclat fait écho aux difficultés rencontrées par les caves coopératives de l'Aude qui ne sont pas parvenues à écouler leur production de l'année précédente. Si la mesure réclamée est spécifique et catégorielle, elle est encore et toujours référée à la figure du « petit paysan coopérateur » qui travaille librement sa parcelle et qui refuse d'un même mouvement les rôles d'exploiteur et d'exploité. En 1954, les caves sont de nouveau pleines à la veille des vendanges. Plusieurs milliers de viticulteurs bloquent les routes du département et manifestent à Carcassonne. Ils sont soutenus par les maires et conseillers municipaux du Minervois qui démissionnent de leur mandat et mettent les drapeaux en berne. Georges Guille met aussitôt les membres de son réseau en garde contre un risque d'émiettement des revendications : il réaffirme la nécessité d'englober le propos dans une défense et illustration de la coopération agricole. Le travail d'articulation ainsi opéré est facilité par des publications régulières dans les colonnes de *La République sociale* : fondé au XIX^e siècle à Narbonne, transformé après la seconde guerre mondiale en organe officiel de la Fédération socialiste de l'Aude, cet hebdomadaire est dirigé par Louis Martinollet – par ailleurs responsable d'une cave coopérative à Lézignan (Lenoble, 2005).

L'avènement de la Ve République affecte le fonctionnement des dispositifs qui ont servi jusqu'alors à construire des électors paysans. Les gaullistes parvenus au pouvoir ne disposent pas de « réseaux de terroirs ». Pour fragiliser les élus de partis rivaux confortablement implantés dans des circonscriptions rurales, ils mettent en place un système de subventions et d'investissements directs cogéré au sommet par l'Etat et les syndicats d'agriculteurs, puis relayé dans les départements par les services préfectoraux et les Chambres d'agriculture. Pour obtenir des appuis économiques, les agriculteurs ne comptent plus dès lors sur les structures réticulaires qu'animent les maires, les conseillers généraux et les députés (Bruneteau, 1994). Les syndicats qui bénéficient du nouveau principe d'organisation travaillent parallèlement à objectiver pour leur propre compte une catégorie socioprofessionnelle homogène : par des discours et des postures appropriées, les dirigeants de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et du Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA) affichent leur prétention à défendre les intérêts unitaires des agriculteurs (Maresca, 1983). Des tentatives d'objectivation parallèles sont rapidement enregistrées : des efforts sont livrés pour structurer un syndicalisme « de gauche » et défendre les « petits exploitants » contre les « gros producteurs » ; une continuité est recherchée avec le modèle de la « petite paysannerie » promu au cours des décennies passées (Lagrave, 1990 ; Hubscher et Lagrave, 1993). Dès 1959, la FNSEA est contestée sur ce mode par le Mouvement de Défense et de Coordination des Exploitations Familiales (MODEF), proche du Parti communiste. Dans le prolongement des mobilisations de mai 1968, des « jeunes agriculteurs » rompent ensuite avec le CNJA. Sans se doter d'une structure unifiée, ils prennent le nom de Paysans-Travailleurs (PT). Des exploitants acquis au socialisme refusent cette option et entendent plutôt faire évoluer le syndicat majoritaire auquel ils émargent (Martin, 2005). Le Parti socialiste leur apporte bientôt son appui. Une « doctrine agricole » qualifiée de « pro-paysanne » y est élaborée par une Commission nationale. Elle

affirme la nécessité de lutter contre l'exode rural et de réduire les inégalités dans le secteur agricole : pour maintenir à la terre une « petite paysannerie » en voie de « prolétarianisation », un système de prix différenciés est préconisé ; un contrôle du marché foncier doit par ailleurs servir à prohiber les dynamiques d'accumulation (Muller, 1984). En 1981, l'arrivée de la gauche au pouvoir permet de travailler pendant quelques mois à la mise en œuvre de ce programme. En charge du ministère de l'Agriculture, Édith Cresson encourage la création d'organisations susceptibles d'appuyer sa politique et d'affaiblir les syndicats majoritaires. Les PT s'unissent à des syndicats départementaux indépendants pour former la Confédération Nationale des Syndicats de Travailleurs Paysans (CNSTP). Les agriculteurs socialistes qui avaient refusé de quitter le CNJA fondent en 1982 la Fédération Nationale des Syndicats Paysans (FNSP). Si la mobilisation de la FNSEA et du CNJA vient rapidement à bout de la doctrine « pro-paysanne » et de la ministre qui l'a relayée, un critère d'identification n'en est pas moins établi au cours de la période considérée qui donne aux élus ruraux du Parti socialiste la possibilité de construire encore leurs électors.

Dans les départements du Languedoc, la dévitalisation des réseaux constitués ne se traduit pas une déprise politique : les mécanismes d'identification socialistes sont simplement reconfigurés. Un « mélange de pratiques notabiliaires localistes et de marquage idéologique de l'action publique » permet encore d'obtenir l'« articulation d'une appartenance socialiste et d'une représentation viticole ». Les députés qui entretiennent des contacts avec les caves coopératives développent une « action locale susceptible d'être spécifiée politiquement » (Dedieu, 1998). Dans la fédération socialiste de l'Aude, un discours structuré est tenu aux viticulteurs qui consiste en une traduction de la doctrine produite par le bureau national. La nécessité de maintenir la « petite viticulture de coteaux » y est affirmée. Une reconnaissance de l'Etat est réclamée ainsi qu'un soutien volontariste des cours, seul moyen de lutter contre une paupérisation accélérée et contre un rachat des exploitations modestes par les entrepreneurs agricoles les plus prospères. Les préoccupations locales et catégorielles sont en somme fondues dans un propos de portée générale. L'artisan principal de cet alliage est encore Georges Guille qui siège au Sénat de 1959 à 1967, avant de retrouver les bancs de l'Assemblée nationale. Conseiller général du canton de Couiza, député de 1973 à 1978 puis président du Conseil régional, Robert Capdeville s'inscrit dans son sillage. Il noue des relations étroites avec Antoine Verdale, président de la Chambre départementale d'agriculture et responsable dans le même temps de la Fédération départementale des caves coopératives. La défense du « petit viticulteur » est suffisamment articulée pour résister à la crise majeure qui frappe la production locale dans les années 1960 et 1970. La consommation de vin de table décline de façon continue ; la concurrence exercée sur ce marché par les vins algériens puis par les vins italiens pénalise encore les coopératives audoises. En 1963, des Comités d'Action Viticole (CAV) sont formés qui présentent le recours à la violence comme le seul moyen d'instaurer un rapport de force avec les représentants de l'Etat. Pendant plusieurs années et à intervalles réguliers, des « opérations commando » sont organisées (blocage de routes ; assèchement du Canal du Midi ; dynamitage de lignes ferroviaires ; plasticage de bâtiments publics ; abatage de pylônes électriques et de poteaux téléphoniques...). Cet activisme prend un tour tragique le 4 mars 1976 : au cours d'une manifestation organisée dans le village audois de Montredon-Corbières une fusillade éclate ; un viticulteur et un CRS trouvent la mort. Le traumatisme qui en résulte pousse le gouvernement à prendre en charge plus directement le dossier. La crise est résolue par une politique de subventions à l'arrachage et à l'amélioration des cépages. Les viticulteurs audois peuvent ainsi se positionner sur de nouveaux marchés en produisant des vins de meilleure qualité. Les élus socialistes ne sont pas les acteurs principaux de cette réorientation ; ils n'ont guère voix au chapitre et n'ont d'autre possibilité que de commenter *ex post factum* des réformes engagées sur un mode centralisé.

En fournissant avec constance des critères d'identité fédérateurs, ils n'en ont pas moins joué un rôle d'« activateurs de crise » dont ils peuvent tirer au final les bénéficiaires (Dedieu, 2002). Par comble de fortune, le nouveau profil de la viticulture locale peut être concilié avec la doctrine du parti et donner un écho redoublé à la défense de la « petite paysannerie »: en rupture avec la logique productiviste imputée à la FNSEA, il est possible de mettre en avant la figure du coopérateur audois, maître de sa parcelle et capable de perpétuer son activité en faisant rimer petite propriété avec qualité⁶.

Au prix de quelques adaptations, les élus socialistes parviennent jusque dans les années 1980 à entretenir des mécanismes qui permettent de construire la « demande des habitants » dans des circonscriptions rurales : en ajustant aux particularismes locaux un label fourni par l'appareil du parti, ils définissent les critères qui permettent à divers électeurs de se reconnaître comme « paysans ». Les relations établies entre les socialistes audois et les coopérateurs de la vigne donnent notamment à voir un jeu complexe entre des objectivations nationales et locales. Une forte assise électorale en résulte qui résiste aux changements de régime⁷. Ce schéma est remis en cause dès lors que les activités partisans en arrivent à être appuyées sur des procédures délibératives.

2 – Les procédures délibératives comme obstacle à la construction locale des électorsats « paysans »

En promouvant en son sein des modes d'organisation délibératifs, le Parti socialiste s'interdit de fournir le moindre label à ses représentants. Aucun critère d'identification n'étant plus disponible il devient impossible d'inscrire les revendications locales dans des perspectives globales. Un délitement des électorsats socialistes en résulte à la base : une individualisation des relations établies avec le parti est à l'œuvre. Cette évolution est aujourd'hui mise en évidence dans les circonscriptions urbaines. Ses causes sont alors difficiles à localiser. Elles sont plus nettement perceptibles dans les espaces ruraux. L'affirmation de la Commission européenne dans la gestion des dossiers agricoles joue là un rôle prépondérant et provoque indirectement un éclatement des « électorsats paysans ».

A partir de milieu des années 1980, une mutation est amorcée au sein du Parti socialiste dont la promotion des pratiques délibératives constitue l'aboutissement. Dans la perspective ainsi ouverte, le système de décision pyramidal qui aménage une remontée des informations à partir de la base militante et une diffusion des mots d'ordre en sens inverse doit céder la place à une confrontation permanente des points de vue. Une rupture lente d'opère avec la « vision territoriale et structurelle du militantisme » (Olivier, 2003 ; 2007). Il apparaît dans le même temps que « les socialistes peinent à nommer le monde social ». Il est possible de constater une « incapacité du parti à produire et à entretenir des principes et des critères d'appartenance

⁶ Dans d'autres configurations, le Parti communiste a pu jouer un rôle de réassurance identitaire pour des électeurs ruraux (Mischi, 2002, Chapitre 2)

⁷ Ces analyses ne sont pas nécessairement infirmées par l'absence de politisation *explicite* qui caractérise nombre d'élections locales (Bages, Druhle & Nevers, 1976 ; Gaxie & Lehingue, 1985 ; Nevers, 1992 ; Vignon, 2005). Un « double horizon des pratiques » peut simplement être caractérisé : « l'absence d'identification partisane explicite du candidat à une élection municipale » ne signifie pas que les électeurs ignorent quels « milieux politiques » il fréquente (Lagroye, pp. 169-179). Une distinction doit simplement être opérée avec les contextes particuliers dans lesquels des structures clientélistes caractérisées se substituent à l'objectivation des groupes, les relations individuelles intéressées étant voilées par une symbolique de l'amitié (Briquet, 1999). Pour assurer sa réélection, le maire d'une commune rurale peut alors se contenter d'activer des liens d'allégeance constitués au fil d'interactions régulières avec ses administrés (Le Bohec, 1994).

unifiés ». Cette orientation grippe fatalement les mécanismes qui servent à la construction des électors locaux. Dans les municipalités urbaines, les liens historiquement noués avec les électeurs ouvriers se distendent. Les responsables locaux du parti éprouvent de grandes difficultés à « administrer un sens politique s'articulant au vécu social » ; « aucune tentative d'unification des catégories populaires et de mise en sens de leurs expériences sociales » ne peut plus être observée (Lefebvre et Sawicki, 2006, pp.140, 174, 222-238)⁸. Les services et ressources distribués n'étant plus articulés à un label unificateur, les échanges entre élus et électeurs prennent un tour clientéliste. L'inflexion est progressivement intériorisée par les administrés, de telle sorte qu'est observée une « anticipation de la capacité des mairies à accorder un accès personnalisé aux ressources communales » (Juhem, 923-924, 937). Sur cette base, une combinaison s'opère entre « proximité participative » et « proximité d'interpellation ». La première amène à considérer que « les relations individualisées avec les électeurs au quotidien tiennent lieu de concertation permanente » ; elle « constitue pour l' élu une tribune lui permettant de communiquer et de justifier ses actions ». La seconde relève du registre clientéliste. Elle invite à « apporter une réponse adaptée et donc personnalisée à chaque cas sans le constituer en cause ou monter en généralité ». Les élus qui la pratiquent « ne cherchent pas le plus souvent à 'désingulariser' et donc à politiser, les cas individuels qu'ils rencontrent » ; ils « se donnent ainsi à voir comme des prestataires de services individualisés » (Lefebvre 2004, 122). Par le fait de cette combinaison, « la proximité participe d'un processus de désociologisation 'par le bas'. Elle participe de la même manière d'une logique de dépolitisation. Les relations interpersonnelles permettent à l' élu de s'émanciper de la tutelle partisane en l'aidant à se constituer un capital politique propre, à base relationnelle, fondé sur des allégeances à sa personne et non seulement au parti dont il est le porte-parole. Les multiples relations dont la démocratie de contact est faite s'expriment plus dans l'idiome de l'amitié qu'elles ne s'énoncent dans des catégories politiques. Le primat accordé aux relations interpersonnelles basées sur la confiance conduit à neutraliser toute velléité de politisation locale et à consolider la légitimité personnelle des élus locaux. Proximité et apolitisme ont ainsi partie liée. Lorsque la politique se réduit à des relations interpersonnelles, la politique partisane peine à y trouver sa place » (Lefebvre, 2004, p.127). Les campagnes électorales ne font que prolonger cette dynamique : les activités de porte-à-porte auxquelles elles prêtent sont conçues comme un moyen d'associer les électeurs à l'élaboration du programme ; elles consacrent l'individualisation et l'émiettement des rapports au parti (Lefebvre, 2005, p. 192). Sur un mode circulaire, l' élu justifie sa pratique en invoquant une fragmentation sociale qu'il contribue lui-même à générer, faute de livrer des opérateurs d'unification (Lefebvre et Sawicki, 2006, pp. 243-245).

Si de multiples facteurs peuvent expliquer l'orientation ainsi caractérisée, il est permis de considérer qu'une inflexion décisive est apportée par l'emboîtement progressif des dynamiques locales et nationales dans l'espace politique européen. Plus précisément, il paraît utile de prendre en compte l'affirmation croissante de la Commission européenne⁹. Au sein de différentes DG, des hauts fonctionnaires travaillent à partir du milieu des années 1980 à renforcer leur emprise sur l'élaboration des politiques publiques européennes. Pour justifier leur entreprise, ils proclament la nécessité d'associer au processus décisionnel des groupes

⁸ Le Parti communiste évolue sur un mode similaire (Mischi, 2003). Dans la commune de Bobigny, de « nouvelles techniques d'identification de la volonté populaire » sont mises en place qui contournent les réseaux sociaux établis. Le recours à des spécialistes de la communication politique permet aux élus communistes d'opérer une « externalisation de la relation aux habitants » (Biland, 2006).

⁹ L'offensive de la Commission européenne fonctionne à la façon d'une catalyse : elle agrège et met en ordre des aspirations et des projets qui pouvaient être formulés sous des formes fragmentaires ou labiles dans la haute administration nationale, dans des clubs de réflexion et dans des courants politiques minoritaires.

issus de la « société civile ». Ils s'attachent à démontrer le caractère obsolète des canaux de représentation politique établis qui amènent à voter régulièrement pour désigner un gouvernement chargé de défendre pendant une durée déterminée les intérêts de ses mandants. Selon leur discours, les divisions sociales sont devenues trop fluides et le renouvellement des questions à traiter trop rapide pour qu'une telle forme d'organisation conserve quelque forme de pertinence. Dûment informés, les citoyens doivent plutôt se voir offrir les moyens d'exprimer en permanence leur point de vue. En associant de façon souple et évolutive des cadres administratifs, des experts et les représentants des intérêts impliqués, les communautés de politiques publiques mises en place par la Commission européenne permettent d'avancer en ce sens. Cette lecture est diffusée dans des cercles académiques et dans des structures hybrides (*think tanks* ; clubs de réflexion, fondations politiques...). Les responsables des partis politiques nationaux en viennent progressivement à l'intégrer. Sur un mode défensif, et pour s'affirmer sur le terrain même où ils sont contestés, ils renoncent à délimiter des groupes sociaux qui appelleraient une représentation particulière et préfèrent démontrer leur capacité à intégrer tous les citoyens de bonne volonté dans des forums délibératifs. Le relâchement du lien partisan qui en résulte est interprété comme une validation du verdict formulé et comme le signe d'une individualisation inexorable des comportements politiques. La nécessité est alors affirmée de pousser plus loin encore l'assouplissement des mécanismes de participation (Roger, 2007).

Le rôle joué par la Commission européenne dans la désobjectivation des électorats peut être caractérisé de façon plus ou moins aisée selon que les populations visées sont directement touchées ou non par les politiques communautaires. En tant qu'elle régule un secteur d'activité, la Politique Agricole Commune (PAC) constitue un observatoire privilégié. Sa définition étant confiée au Conseil européen, elle échappe pendant plusieurs décennies au contrôle des agents de la Commission. En 1985, la DG VI (Agriculture et développement rural) rédige un « Livre vert » qui révèle ses nouvelles ambitions. Elle y proclame la nécessité de travailler progressivement à une régulation de l'agriculture européenne par le marché mondial ; elle indique les « paliers » à franchir pour que les professionnels du secteur se plient à une évolution jugée inéluctable. Redoutant le manque de volonté de gouvernements tenus par des considérations électorales, elle entend gérer elle-même la mutation. Son affirmation sur ce plan passe par une autolégitimation et par délégitimation des modes d'intervention concurrents. Selon le scénario esquissé alors, un dialogue structuré doit être établi entre les agents de la Commission et les « syndicats agricoles européens ». Simplement conviés à titre d'observateurs dans les cycles de négociation antérieurs, le Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA) et la Confédération générale de la coopération agricole (COGECA) sont appelés à devenir les interlocuteurs permanents des services compétents¹⁰. Leurs responsables sont invités à exprimer régulièrement leur point de vue sur l'évolution générale de la PAC, sur la situation des marchés et sur la fixation des prix agricoles. Ils ont également vocation à intervenir dans les réunions des groupes consultatifs. En sens inverse, des représentants de la Commission doivent assister aux réunions organisées par les syndicats ou adresser plus régulièrement des lettres et des propositions écrites à leurs partenaires. Ce schéma d'organisation est présenté comme le moyen de permettre une délibération permanente entre des organisations issues de la « société civile européenne » et impliquées dans le secteur : si les agriculteurs expriment leur point de vue en mobilisant leurs relais syndicaux, les défenseurs des industries agro-alimentaire ou de la grande distribution peuvent faire de même ; la Commission entend seulement organiser les échanges et recueillir le fruit des compromis réalisés (Fouilleux, 2003 ; Roederer, 2004 ; Hrabanski, 2006).

¹⁰ Le COPA est constitué en septembre 1958 et la COGECA un an plus tard. Un secrétariat général commun aux deux organisations est installé à Bruxelles en décembre 1962.

Au terme de quelques tâtonnements, cette stratégie d'affirmation s'avère tout particulièrement efficace dans le secteur viticole. En 1994, la Commission propose une réforme d'ampleur qui limite la production de vin à l'échelle de l'Union européenne et généralise le recours au saccharose au détriment des moûts concentrés. Le COPA-COGECA dénonce le projet en expliquant que la concertation n'a pas été suffisante ; il finit par obtenir son retrait. Une nouvelle proposition est formulée en 1998, dans le cadre de l'Agenda 2000. Les services de la DG VI font alors amende honorable et s'efforcent de démontrer leur volonté de consulter autant que possible les acteurs concernés (De Maillard, 2001). Ils poursuivent leur effort en programmant pour l'année 2007 une réforme de l'Organisation Commune de Marché (OCM) qui vise à rendre la production viticole européenne compétitive sur les marchés internationaux. Le secteur étant de nouveau frappé par une crise de grande ampleur, un doigt accusateur est pointé vers les concurrents du « Nouveau Monde » (Etats-Unis, Chili, Argentine...). En guise de remède, la Commission propose tout d'abord de subventionner l'arrachage de 400 000 hectares de vignobles dans l'ensemble de l'Europe (12% de la surface cultivée). Elle préconise ensuite de réformer les pratiques œnologiques et d'autoriser le recours à des produits de synthèse qui permettent de réduire les coûts de production du vin. Elle entend enfin aménager une plus grande « liberté commerciale » : il importe selon elle d'assouplir les règles de l'étiquetage pour commercialiser des vins sans indiquer leur provenance géographique. Les hauts fonctionnaires qui portent le projet prétendent le préciser et l'amender éventuellement en organisant une délibération entre les groupes professionnels concernés. Plusieurs membres du COPA-COGECA sont mobilisés à ce titre qui sont supposés porter la voix des viticulteurs et échanger avec les défenseurs d'autres intérêts.

Les agents de la DG VI parviennent à imposer la vision selon laquelle la mobilisation politique des agriculteurs en général et des viticulteurs en particulier doit désormais s'opérer au sein de communautés de politiques publiques européennes. Les intéressés sont caractérisés comme des porteurs d'intérêts (*stakeholders*) compétents et informés qui ne constituent pas un groupe social à proprement parler mais plutôt un agrégat d'individus attachés à résoudre de façon souple et pragmatique les questions techniques auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leurs activités quotidiennes – d'autres engagements tout aussi fluides étant par ailleurs possibles dès lors qu'un intérêt extraprofessionnel est en jeu. Un parti politique prétendrait-il dans ces conditions représenter la « paysannerie » que son discours serait perçu et présenté comme le résidu folklorique d'une époque révolue ou la marque d'une incapacité foncière à intégrer les exigences de la « modernité ». Imprégné de cette lecture – et en rupture avec une pratique séculaire –, le Parti socialiste renonce à définir un label qui l'autoriserait à prendre en charge la représentation politique des « paysans ». Aucun référent n'est plus fourni qui permettrait aux élus de donner un tour intégrateur aux transactions locales dans lesquelles ils sont engagés.

Dans le département de l'Aude, les effets d'une telle évolution sont nettement perceptibles. La réorientation du Parti socialiste est d'autant plus frappante que la crise du secteur met au jour des divisions profondes entre les coopérateurs : faute de pouvoir mobiliser des référents généraux, les polarités enregistrées ne trouvent aucune traduction partisane¹¹. Les écarts les plus significatifs se creusent entre les grands groupes de producteurs et les coopératives de taille plus modeste. Les premiers contrôlent la Confédération des Caves Coopératives de France (CCVF). Ils disposent par ailleurs de représentants au sein du COPA-COGECA, en

¹¹ En 2006, l'Aude est le 2e département viticole français. Elle compte plus de 6000 viticulteurs, 6 personnes en moyenne vivant autour de chacun d'entre eux. Dans le département, la viticulture représente 78% de la production agricole et 60% de la production économique totale.

relation directe avec les agents de la Commission européenne. Selon le point de vue diffusé par ces différents vecteurs, la réforme de l'OCM doit être introduite très rapidement pour favoriser les investissements commerciaux. Une forte intégration avec la grande distribution est par ailleurs souhaitable. Un assouplissement du système d'appellations est enfin nécessaire pour adapter la production à la « segmentation » des marchés et mettre au point des vins « de qualité » à moins de 5 euros. Le producteur audois Joël Castany se fait notamment le promoteur de ces revendications. Le groupe Val d'Orbieu, qu'il dirige jusqu'en 2004, est le deuxième producteur viticole français. Il rassemble quinze coopératives et cinq filiales, soit 16 000 hectares de vignoble¹². Attaché à développer des partenariats commerciaux et à conquérir les marchés internationaux, il met en avant un impératif de « compétitivité »¹³. En assurant la Vice-présidence du COPA-COGECA jusqu'en 2005 et en présidant dans cette même organisation le groupe de travail « Vins », il étoffe rapidement son carnet d'adresses bruxellois¹⁴. En regard, les petites coopératives apparaissent marginalisées. Leurs membres sont engagés dans un processus de paupérisation accéléré (la chute de leurs revenus est estimée à 40% par an). Nombre d'entre eux se résolvent à un arrachage définitif sur quelques parcelles dans le but d'obtenir une subvention qui leur permet d'éponger leurs dettes et de continuer à exploiter tant bien que mal le reste de leurs vignes¹⁵.

Loin d'œuvrer à une unification symbolique des « petits coopérateurs » et à une stigmatisation des groupes les plus prospères, les socialistes audois tiennent un discours vague et indistinct sur la nécessité de défendre la viticulture. Si certains mettent en avant leur appartenance à l'Association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV)¹⁶ leur action se limite à exercer ponctuellement des pressions sur le gouvernement, sans jamais délimiter la catégorie des

¹² En mai 2004, Joël Castany signe un « accord de partenariat stratégique » avec le groupe Caviro, leader sur le marché du vin de table en Italie. Il donne à cette occasion une conférence de presse à Bruxelles, au siège du COPA-COGECA. Il explique que son objectif est d'« optimiser des procédés industriels » et d'effectuer des « achats groupés de matières premières afin de faire des économies sur le volume ».

¹³ Olivier Costa, Jacques de Maillard et Andy Smith s'attachent à mettre en évidence une continuité dans la régulation de la filière vitivinicole : selon leur analyse, un dialogue structuré entre l'Etat français et les représentants des organismes socioprofessionnels a été organisé de longue date au sein de structures nationales telles que l'Office national interprofessionnel des Vins (ONIVINS) et l'Institut national de l'Origine et de la Qualité (INAO) ; les représentants des intérêts viticoles ont pu « cogérer » les politiques publiques mises en œuvre dans le secteur. Les mêmes pratiques peuvent être reproduites dans le cadre des échanges organisés par la Commission européenne. Pour autant, il n'y a pas lieu de caractériser un glissement de la représentation des intérêts vers le niveau européen. Une combinaison de démarches peut bien plutôt être observée (Costa, de Maillard, Smith, 2007). Cette lecture ne contredit pas notre analyse. Du point de vue qui nous retient, la structuration des négociations à l'échelle européenne introduit un changement décisif : les groupes d'intérêt arrivent à être considérés comme les substituts fonctionnels des partis politiques. Précisons en outre que dans le cas audois, les représentants des intérêts viticoles les plus en vue dans les organismes nationaux et dans les arènes européennes sont les dirigeants des grands groupes. Les responsables des coopératives en difficulté sont absents ou marginalisés.

¹⁴ En 2005, Jean-Louis Piton prend la succession de Joël Castany à ces deux postes. Il est dans le même temps Vice-président de la CCVF.

¹⁵ En 2005, 5000 hectares sont arrachés dans l'Aude. En 2006, 90% des vignes arrachées sont localisées dans le Languedoc-Roussillon.

¹⁶ Créée en juin 1999 par une vingtaine de sénateurs et députés, l'ANEV regroupe 115 élus nationaux en 2007. Elle réclame un assouplissement des restrictions à la publicité pour l'alcool, en proposant une distinction entre « boissons agricoles » (vins et cidre) et « alcools forts ». Ses membres commandent par ailleurs des enquêtes et organisent des colloques sur les bienfaits du vin. En 1999, ils font adopter « l'amendement buvette » qui autorise les groupements sportifs à vendre de l'alcool. En novembre 2004, ils obtiennent la création d'un Conseil de modération de prévention, qui intègre des représentants des intérêts viticoles et leur permet d'exercer un contrôle sur les campagnes de lutte contre l'alcoolisme lancées par le ministère de la Santé.

producteurs qu'ils s'attachent à défendre¹⁷. Elle ne permet aucunement d'opérer une articulation identitaire. Pour expliquer cette déprise, il importe de considérer trois niveaux emboîtés.

A un premier niveau, la fédération socialiste du département adopte une orientation délibérative. Eric Andrieu s'en fait le porte-flambeau, en tirant parti d'une conjonction favorable entre les priorités affichées par le bureau national et sa propre trajectoire. En 1985, alors qu'il est encore un jeune animateur de développement local, il convainc le conseiller général Joseph Baro de créer l'Association de Développement des Hautes Corbières (ADHCo) dans le Massif de Mouthoumet. Les élus et les citoyens de 17 communes audoises sont invités à se regrouper dans cette structure. L'objectif affiché est de dépasser « le schéma classique des habitants votant une fois tous les 6 ans et des élus, alors seuls responsables de la mise en place d'actions » pour « permettre à toutes les 'forces vives locales' de s'impliquer dans la conception d'un projet de territoire ». Selon le mot d'ordre retenu, « il s'agit de définir collectivement le territoire que nous aimerions habiter puis (et seulement alors) les actions qui sont nécessaires pour y arriver »¹⁸. Entre 1985 et 1990, Eric Andrieu organise des réunions délibératives qui visent à démontrer les mérites du schéma élaboré. Dans le même temps, il promeut à l'échelle départementale une « politique d'accompagnement des territoires » qui doit permettre de soutenir financièrement des démarches équivalentes. En 1989, il est investi par le Parti socialiste et remporte l'élection cantonale dans la circonscription de Joseph Baro. Porté à la Vice-présidence du Conseil général de l'Aude, il s'y fait le chantre d'une décentralisation appuyée sur les pratiques délibératives. Selon ses vues, « la question n'est plus de transférer des compétences au plus près des habitants mais de savoir comment co-construire un projet collectif territorial ». Etouffés pour lors par un « Etat distributif » et un Conseil général qui en reproduit la logique à échelle plus réduite, les citoyens éclairés doivent obtenir les moyens d'indiquer eux-mêmes leurs priorités dans des « conseils de développement participatifs »¹⁹. Eric Andrieu appuie son propos en présidant le Pays des Corbières Minervois. Il lui donne un plus large écho encore – et acquiert lui-même une visibilité nouvelle – en prenant la tête de l'Union Nationale des Acteurs et des structures du Développement Local (UNADEL). Elu au Conseil régional de Languedoc-Roussillon en 2004, il en devient le Vice-président et y dirige la commission « Aménagement du Territoire ». Au fil de cette ascension, il renforce sa position dans l'appareil local du Parti socialiste et s'attache de nouveaux militants. Au Congrès du Mans, en novembre 2005, il organise avec succès le soutien à la motion n°5 (Nouveau Parti Socialiste) contre Jean-Claude Perez, proche de Laurent Fabius, premier secrétaire de la fédération socialiste de l'Aude depuis 14 ans²⁰. Il s'empare dans la foulée de ce dernier poste et travaille à généraliser le recours aux procédures délibératives dans les structures locales du parti. Fervent soutien de Ségolène Royal au cours de la campagne interne pour l'organisation de la candidature socialiste à l'élection présidentielle, il s'attache ensuite à mobiliser les militants autour du mot d'ordre : « donner la parole aux gens ! ». Des « rendez-vous du Jeudi » sont organisés simultanément à Carcassonne, Castelnaudary, Lézignan, Limoux et Narbonne : en se

¹⁷ Le sénateur de l'Aude Roland Courteau est Vice-président de l'association. Jacques Bacsou en est également un membre affiché : député de la 2^e circonscription de Narbonne depuis 1997, élu au conseil municipal de cette même ville, il diffuse sur un blog ses interventions à l'Assemblée nationale – et notamment ses discours relatifs à la « défense de la viticulture » : <www.jacques-bacsou.com>

¹⁸ Nous nous référerons là aux bilans et plaidoyers pro d'homo publiés par Eric Andrieu dans revues spécialisées : « Plus de passerelles, moins de notables ! », *Intercommunalités*, novembre 2000 ; « 40 ans de développement participatif en France », *Territoires*, n° 432, Novembre 2002 ; « Un nouvel équilibre entre représentation et participation », *Pouvoirs locaux*, n°62, 2004

¹⁹ Dossier : « Quelle décentralisation ? », *Transrural*, n°247, 21 octobre 2003

²⁰ Dans la fédération de l'Aude, la motion n°5 l'emporte de 7 voix sur la motion n° 2 (dite « Motion Fabius »).

rassemblant le temps d'une soirée, les « citoyens audois » sont invités à échanger leurs idées pour adresser ensuite des propositions consensuelles au parti²¹.

La nouvelle orientation de la fédération socialiste de l'Aude trouve des répercussions à un deuxième niveau : elle provoque un éclatement des relations nouées avec les viticulteurs. Si des coopérateurs sont adhérents ou sympathisants du parti, ils ne peuvent œuvrer à son implantation. Ils ne disposent pas du label unificateur qui donnerait un sens à leurs activités et qui leur permettraient de fédérer les engagements politiques locaux. Plusieurs d'entre eux continuent d'émarger à la Fédération Départementale des Syndicats d'Agriculteurs (FDSEA) ou au Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs (CDJA) ; ils y prennent régulièrement position contre leur direction nationale. Le président même de la FDSEA, Serge Vialette, dénonce l'incapacité de son propre syndicat à se mobiliser efficacement pour défendre la viticulture. président du Syndicat des vigneron de l'Aude et membre lui aussi de la FDSEA, Philippe Vergnes invite régulièrement les autorités à prendre la mesure des difficultés rencontrées par les producteurs locaux. Ces positions sont relayées par José-Emmanuel Lacuesta, président du CDJA ainsi que par Jérôme Soulère, secrétaire général des Jeunes Agriculteurs de l'Aude et membre du bureau fédéral du Parti socialiste. Faute de trouver un appui déterminé dans le parti, les professionnels ainsi mobilisés ne peuvent prendre part à un travail d'homogénéisation catégorielle. Ils nouent en premier lieu des alliances confuses avec d'autres défenseurs des intérêts viticoles. Dans la perspective des élections à la Chambre départementale d'agriculture organisées en janvier 2007, la FDSEA constitue une liste commune avec Serge Lépine, secrétaire général adjoint du MODEF, coopérateur à Camplong-d'Aude et maire de cette même commune. Initiée en amont par des accords officieux, la coopération inédite des deux structures syndicales – radicalement opposées sur la scène nationale – témoigne d'un attachement à prendre en compte le sort des viticulteurs les plus modestes. Dans le même temps, une main est néanmoins tendue à Michel Servage, président de la Fédération départementale des caves coopératives de l'Aude – organisation membre de la CCVF et sensible aux arguments des grands groupes. L'impossibilité de prendre appui sur un critère d'identification fourni par le parti se traduit en second lieu par une individualisation des démarches engagées auprès des viticulteurs. En septembre 2006, Jérôme Soulère et plusieurs membres du CDJA fixent le trajet de la « Caravane du projet » que pilote le Mouvement des Jeunes socialistes : ce dispositif itinérant vise à promouvoir des échanges délibératifs au niveau local et à recueillir les doléances de citoyens qui ne fréquentent pas les cercles militants établis. Des rencontres avec des viticulteurs sont programmées. Des caves coopératives sont visitées. En raison d'une incapacité à *construire* la « demande des habitants » et d'une prétention à *l'enregistrer* simplement, les interactions qui s'opèrent alors présentent une forme atomistique ; elles ne peuvent prêter à la formulation et la diffusion d'un propos unifié. Dans un même registre, des « comités de veille viticole » sont mis en place au cours de l'année 2006. Animés par les membres de la FNSEA qui entretiennent des liens étroits avec le Parti socialiste, soutenus par la Chambre départementale d'agriculture et de la Mutualité sociale agricole, ils visent à accueillir et écouter les viticulteur en détresse ou à les aider le cas échéant à constituer un dossier de demande de RMI. Huit secteurs sont délimités dans le département de l'Aude. Par un système de rotation, une permanence est tenue chaque matin dans l'un ou l'autre. Les échanges qui s'y opèrent permettent bien de constituer des attaches partisans : en compatissant aux souffrances d'un producteur ou en lui apportant un appui, les militants peuvent discrètement donner à voir leur étiquette socialiste;

²¹ Précisons que cette orientation ne peut être corrélée de façon mécanique au soutien apporté à une motion particulière. Dans la fédération voisine de l'Hérault, le député « fabiusien » Kléber Mesquida pratique activement le porte-à-porte. Pendant la période des vendanges, il effectue chaque année une « tournée des caves » en 26 étapes pour recueillir les doléances des viticulteurs. Il est par ailleurs un membre actif de l'ANEV.

les cas sont néanmoins traités sur un mode strictement individuel ; ils ne sont jamais présentés comme la vérification d'une injustice générique qui frappe un groupe bien délimité. Le rapport de loyauté qui peut procéder de l'écoute ou de l'assistance reçues participe d'une logique clientélaire plus qu'elle n'entretient une dynamique d'identification politique.

L'incapacité des socialistes audois à construire un « électorat paysan » pose enfin question à un troisième et dernier niveau : des tentatives de labellisation sont enregistrées en marge du parti. Née en 1987 de la fusion entre la FNSP et la CNSTP, la Confédération paysanne s'attache ainsi à articuler les revendications particulières dans un discours de portée générale. Pendant plusieurs années, elle mobilise quelques « néo-ruraux » installés dans le massif des Corbières. En délimitant plus précisément les contours de la « paysannerie », elle parvient ensuite à acquérir une audience parmi les viticulteurs. Ses responsables se présentent comme les défenseurs des « petites fermes ». Cette désignation n'est pas appuyée sur un critère de taille mais sur le degré d'autonomie de l'exploitation. Peuvent s'en réclamer les producteurs qui sont engagés dans une « filière courte » et qui ne sont pas placés sous la dépendance de la grande distribution. Une base catégorielle est ainsi fournie qui permet d'opposer un discours articulé aux principes directeurs de la PAC : il est possible de dénoncer un système qui concentre les aides sur les grandes exploitations et pénalise les « petites fermes », avec la complicité du COPA-COGECA. Le label constitué de la sorte peut aisément être articulé aux difficultés rencontrées par les viticulteurs. La Confédération paysanne se mobilise contre le projet de réforme de l'OCM et lance une « campagne contre les naufrageurs du vin ». En opérant une division entre la « viticulture paysanne » et la « viticulture productiviste », elle dénonce la soumission croissante des producteurs aux grands circuits de distribution. Selon les termes d'une brochure diffusée sous cet étendard, « l'intégration verticale du producteur se fait majoritairement à son détriment. La concentration de la filière aval et le poids toujours plus important de la grande distribution dans la commercialisation du vin accentuent ce phénomène et placent les viticulteurs dans une situation d'assujettissement et d'infériorité qui rend difficile un rapport de force favorable et une rémunération correcte et régulière ». Est dénoncée la propension des pouvoirs publics à accorder des subventions aux grands groupes de producteurs « qui pratiquent des prix bradés à la grande distribution ». Un redéploiement est réclamé en faveur des petites coopératives²². Robert Curbières relaie ce propos dans l'Aude et s'efforce d'y articuler les revendications locales. Vigneron à Cabardès, porte-parole départemental de la Confédération paysanne, il est plusieurs années durant le représentant de son syndicat à l'Office national interprofessionnel des vins (ONINVINS), structure au sein de laquelle il s'oppose régulièrement aux représentants des grandes coopératives ; des réunions sont régulièrement organisées pour informer les viticulteurs audois de ces affrontements²³. L'articulation opérée entre le label national et les doléances locales n'est pas sans présenter quelques difficultés cependant. Plusieurs responsables de la Confédération paysanne s'engagent dans des mobilisations alter-mondialistes et investissent des arènes internationale aux côtés de porte-parole divers et nombreux. Relayées par les journalistes, leurs prises de position tendent à brouiller la délimitation du groupe et compliquent la tâche des relais locaux (Bruneau, 2004 ; Martin, 2006)²⁴.

²² *Quel avenir pour la viticulture française et européenne ? Contribution au débat national*, Publication de la Confédération paysanne, 2006

²³ En 2006, l'ONINVINS a fusionné avec l'Office national interprofessionnel des fruits, légumes et horticulture (ONIFLHOR). La nouvelle organisation Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture (VINIFLHOR). Son Conseil de direction regroupe des représentants de l'administration, des directeurs de coopérative, des négociants... Il répartit les subventions nationales et européennes et gère la procédure d'agrément des Vins de Pays.

²⁴ Aux élections organisées pour la désignation des représentants à la Chambre d'agriculture départementale, la Confédération paysanne recueille 10.1% des suffrages exprimés en 1995, 37.8% en 2001 et 28,5% en 2007.

Dès lors qu'aucune organisation ne parvient plus à délimiter efficacement le groupe des « petits coopérateurs audois » et à l'inscrire dans une catégorisation plus générique, il n'est guère possible d'observer des mobilisations politiques structurées. Une grande manifestation à prétention unitaire est bien organisée le 15 février 2006 à Narbonne (en même temps qu'à Béziers, Nîmes et Avignon). Plusieurs opérations permettent de dissimuler un tant soit peu le fractionnement des revendications. Le slogan « 1907, 1976, 2006 ! » inscrit les difficultés présentes dans le droit fil des grandes crises viticoles ; la référence à un passé glorifié et à un martyrologe local tiennent lieu de cri de ralliement. La désignation d'une cible bruxelloise vague et indistincte révèle également la faible articulation du propos ; en tête du défilé, une banderole proclame : « Pour défendre la vigne et les vigneron, rupture avec l'UE ! ». Dernier indicateur d'une absence de relais structuré et structurant : les Comités d'Action Viticole reprennent leur activité ; sont successivement visés l'hôtel des impôts de Narbonne, la direction régionale de l'agriculture, des supermarchés, les cuves d'un grand négociant, le groupe Val d'Orbieu, plusieurs voix ferrées...

Conclusion

En étudiant les modalités selon lesquelles les responsables socialistes appréhendent la « demande des habitants » dans les circonscriptions agricoles, il est possible de relever une évolution significative. Jusque dans les années 1980, les « électors paysans » sont construits en référence à un groupe objectivé par le parti à l'échelle nationale et par un ajustement aux profils des agriculteurs visés à l'échelle locale. Des critères d'identification sont maniés qui permettent à divers électeurs de se reconnaître comme membres d'une catégorie sociale nettement circonscrite. Les socialistes audois parviennent à mobiliser sur ce mode des coopérateurs de la vigne qui connaissent des conditions de travail et d'existence variées. Le dispositif ne peut être reconduit dès lors qu'un nouvel espace d'affrontement politique se structure à l'échelle européenne : la Commission s'affirme en présentant comme une nécessité historique l'avènement des procédures délibératives. Elle prétend notamment réguler l'activité des agriculteurs en associant des groupes d'intérêt spécialisés à l'élaboration et à la conduite de la PAC. Happés par cette dynamique, les responsables du Parti socialiste renoncent à représenter la « paysannerie » et à fournir le moindre label à leurs relais locaux. Les revendications locales n'étant plus référées à une catégorie circonscrite, les mécanismes qui permettaient de construire des « électors paysans » sont désarticulés. La fédération socialiste de l'Aude est prise en mains par de élus locaux qui entendent appuyer les activités partisans sur des dispositifs délibératifs. Les revendications des viticulteurs ne sont plus unifiées en conséquence. Elles sont formulées sur un mode individuel et particulariste. Si des relations clientélaires permettent de les orienter vers le parti, l'aiguillage s'effectue sur un mode fragmentaire et dispersé. Des mécanismes d'objectivation substitutifs peuvent se former en marge des activités partisans ; leur efficacité demeure limitée.

Pour mesurer la singularité du cas étudié, deux pistes de recherche complémentaire peuvent être esquissées. Il conviendrait tout d'abord de caractériser l'influence de la Commission européenne sur la désobjectivation des électors dans autres secteurs de l'espace social. En maintenant l'éclairage sur les « électors paysans », il serait utile ensuite d'étudier les évolutions enregistrées dans des contextes où les processus historiques d'objectivation n'ont pas obéi au schéma que nous avons mis au jour.

Références

- ALAPURO Risto, « Associations and Contention in France and Finland : Constructing the Society and Describing the Society », *Scandinavian Political Studies*, 28(4), 2005, pp. 377-99
- BAGES Robert, DRUHLE Marcel & NEVERS Jean-Yves, « Fonctionnement de l'institution municipale et pouvoir local en milieu rural », *Etudes rurales*, 63-64, 1976, pp. 31-54
- BARRAL Pierre, *Les agrariens français : de Méline à Pisani*, Paris, Armand Colin, 1968
- BILAND Emilie (2006), « La 'démocratie participative' en 'banlieue rouge'. Les sociabilités politiques à l'épreuve d'un nouveau mode d'action publique », *Politix*, n° 75, p.53-74.
- BOURDIEU Pierre (1977), « La paysannerie, une classe objet », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 17/18, 2-5.
- BRIQUET Jean-Louis (1999), « Des amitiés paradoxales. Echanges intéressés et morale du désintéressement dans les relations de clientèle », *Politix*, n°45
- BRUNEAU Ivan (2004), « La Confédération paysanne et le 'mouvement altermondialisation'. L'international comme enjeu syndical », *Politix*, n° 68, pp. 111-134
- BRUNETEAU, Bernard (1994), *Les paysans dans l'Etat. Le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la Ve République*, Paris: L'Harmattan
- CHAMPAGNE Patrick (2002), *L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*, collection Point essai, Paris, Éditions du Seuil, 2002
- CHIFFOLEAU Yuna (2003) « Les coopératives vinicoles languedociennes à l'épreuve de la 'révolution qualité' : une approche par les réseaux professionnels », in GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève & MICHEL Henry (dir.), *Vignobles du Sud, XVI-XXe siècles*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry
- CLEARY M.C. (1989), *Peasants, politicians, and producers: the organisation of agriculture in France since 1918*, Cambridge University Press, Cambridge
- COSTA Olivier, De MAILLARD Jacques & SMITH Andy (2007), *Vin et politique. Le Bordelais au Coeur de la mondialisation*, Paris, Presses de Sciences po (à paraître)
- DE MAILLARD Jacques (2001), « La Commission, le vin et la réforme », *Politique européenne*, n°5, pp. 70-86
- DEDIEU Olivier (1998), « Raoul Bayou, député du vin: les logiques de constitution d'un patrimoine politique », *Pôle Sud*, n° 9, pp.88-110.
- DEDIEU Olivier (2002), « Les élus locaux face à la crise du vignoble languedocien », Communication à la journée d'études AFSP / Groupe Local et Politique, IEP de Rennes, 8 février
- ESCUDIER Jean-Louis (1995), *Viticulture et politique en Languedoc. L'action d'Adolphe Turrel, ministre de la IIIe République*, Montpellier, Presses du Languedoc
- FERRE Georges (2003), *Léon Blum : un parisien dans les vignes*, Portet-sur-Garonne, Loubatières
- FOUILLEUX Eve (2003), *La Politique Agricole Commune et ses réformes. Une politique à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan
- FRETEL Julien & LEFEBVRE Rémi (2004), « Retour sur un lieu commun historiographique. La faiblesse des partis politiques en France », *Science politique/histoire*, Journée d'études de l'Association française de science politique
- GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, (1998) « L'extinction de 'la viticulture pour tous' en Languedoc, 1945-84 », *Pôle Sud*, n° 9, pp. 57-70
- GAXIE Daniel (1992), « Les fondements de l'autorité présidentielle : transformations structurelles et consolidation de l'institution », in LACROIX Bernard & LAGROYE Jacques (dirs.), *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, pp. 333-375
- GAXIE Daniel (1994), « Le maire entre disciplines et libertés. Remarques sur les limites du travail politique », *Politix*, n°28, pp. 140-148
- GAXIE Daniel (2000), *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien

- GAXIE Daniel & LEHINGUE Patrick (1985), *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, CURAPP, PUF
- GENIEYS William (1998) « Le retournement du Midi viticole », *Pôle Sud*, n° 9, pp. 7-25
- GIRAULT Jacques (1995), *Le Var rouge: les Varois et le socialisme de la fin de la Première guerre mondiale au milieu des années 1930*, Publications de la Sorbonne, Paris
- HEURTAUX Jérôme, *Une partisanisation controversée. Codification de la compétition politique et construction de la démocratie en Pologne (1989-2001)*, Thèse pour le doctorat de science politique, Université de Lille 2, 2005
- HRABANSKI Marie (2006), « Lobbyistes agricoles et lobbyistes en agriculture. Recrutement et carrière des représentants d'intérêts au COPA », in MICHEL Hélène (dir.) *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg
- HUBSCHER R. et LAGRAVE R.M. (1993), « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », *Annales ESC*, n° 1, 109-134
- JUHEM Philippe (2006), « La production notabiliaire du militantisme au Parti socialiste », *Revue française de science politique*, 56(6), pp. 909-41
- LAGRAVE Rose-Marie (1990), « Les gauches syndicales (MODEF, CNSTP, FNSP) » in Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET, Philippe LACOMBE (sous la dir. de), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, FNSP, pp. 355-369
- LAGROYE Jacques (1993), « De 'l'objet local' à l'horizon local des pratiques », in MABILEAU Albert (dir.), *A la recherche du "local"*, Paris, L'Harmattan, pp. 166-182
- LAPORTE J-P. & TOUZARD J-M. (1998) « Deux décennies de transition viticole en Languedoc-Roussillon : de la production de masse à une viticulture plurielle », *Pôle Sud*, n° 9, pp. 26-47
- LE BOHEC Jacques (1994), « Le travail de mobilisation électorale et de dénégation de leur intérêt effectué par les maires », in FONTAINE Jacques & LE BART Christian (dirs.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, pp. 187-246
- LEFEBVRE Rémi (2001), « Ce que le municipalisme fait au socialisme. Eléments de réponse à partir du cas de Roubaix », in GIRAULT J. (dir.), *L'implantation du socialisme en France au XXe siècle*, Paris, Presses de la Sorbonne, pp. 123-142
- LEFEBVRE Rémi (2004a), « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle. L'exemple de Roubaix (1892-1983) », *Revue française de science politique*, 54 (2)
- LEFEBVRE Rémi (2004b), « La proximité à distance. Typologie des interactions élus-citoyens », in LEFEBVRE Rémi & LE BART Christian, (dir.) *La proximité : usages, rhétoriques, pratiques*, Presses universitaires de Rennes, pp. 103-127
- LEFEBVRE Rémi (2007), « Qu'est le socialisme municipal devenu ? Politisation, dépolitisation, neutralisation de la question municipale au Parti socialiste (des années 1970 à nos jours) », in ARNAUD Lionel, LE BART Christian & PASQUIER Romain, *Idéologies et action publique territoriale. La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 51-80
- LEFEBVRE Rémi & SAWICKI Frédéric (2006), *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Paris, Editions du Croquant
- LEHINGUE Patrick (1997), « Faux concept et vrai problème : la 'volatilité électorale'. Fluidité des définitions, infidélités des mesures et flottement des interprétations », *Scalpel*, n° 2-3, pp. 124-179
- LENOBLE Jean (2005), *Le Parti socialiste dans l'Aude, de la Libération à la fin du XXe siècle*, tome 1, *De la Libération à la fin de la IVe République*, Editions du Gué, Villelongue d'Aude
- LEVINE FRADER Laura (1986), "Socialists, Syndicalists and the "Peasant Question" in the Aude," *Journal of Social History*, n°19, 1986, pp. 451-472
- LEVINE FRADER Laura (1991), *Peasants and protest : agricultural workers, politics, and unions in the Aude, 1850-1914*, Berkeley, University of California Press
- LYNCH Édouard (1998), « Le Parti socialiste et la paysannerie dans l'Entre-deux-guerres : pour une histoire des doctrines agraires et de l'action politique au village », *Ruralia*, n°3

- LYNCH Édouard (2002), *Moissons rouges : les socialistes français et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres, 1918-1940*, Presses universitaires du Septentrion
- MARESCA Sylvain (1983), *Les dirigeants paysans*, Paris, Editions de Minuit
- MARTIN Jean-Philippe (1996), « Wine growers' syndicalism in the Languedoc : continuity and change », *Sociologia Ruralis*, 36(3), p.331-339
- MARTIN Jean-Philippe (1998), « Viticulture du Languedoc: une tradition syndicale en mouvement », *Pôle Sud*, n° 9, pp. 71-87
- MARTIN Jean-Philippe (2000), « La Confédération paysanne et José Bové, des actions médiatiques au service d'un projet ? », *Ruralia*, n°6
- MARTIN Jean-Philippe Martin (2001), « Vignerons, vins du Languedoc et pouvoirs », in Jean VIGREUX & Serge WOLIKOW (dir.), *Vignes, vins et pouvoirs*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon
- MARTIN Jean-Philippe (2003), « Les gauches vigneronnes contestataires en Languedoc, singularités, différenciations et évolutions (1945-2000) », in GAVIGNAUD - FONTAINE Geneviève & MICHEL Henri (dir.), *Vignobles du Sud, XVIème-XXème siècle*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, pp. 661-679
- MARTIN Jean-Philippe (2005), *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, La découverte
- MARTIN Jean-Philippe (2006), « Les médias, une ressource indispensable et décisive pour un syndicat minoritaire comme la Confédération Paysanne », Colloque international : *Cent ans après la "Charte d'Amiens" : la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs* Amiens, CURAPP, 11, 12 et 13 octobre
- MATHIOT Pierre (2005), "Faire la liste, entre règles du jeu et jeux avec les règles", in LAGROYE Jacques, LEHINGUE Patrick & SAWICKI Frédéric (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF
- MATTINA Cesare, « Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », *Politix*, n°67, 2004, pp.129-155
- MEDARD Jean-François (1976), « Le clientélisme politique : de la relation de clientèle à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 26(1)
- MEDARD Jean-François (1981), "Political Clientelism in France: the Center-Periphery Nexus Reexamined", in S.N. Eisenstadt and L. Lamarchand (eds.) *Political Clientelism, Patronage and Development*, pp. 125-172
- MISCHI Julian (2002), *Structuration et désagrégation du communisme français (1920-2002). Usages sociaux du parti et travail partisan en milieu populaire*, Thèse pour l'obtention du doctorat d'études politiques de l'EHESS
- MISCHI Julian (2003), « La recomposition identitaire du PCF : modernisation du parti et dépolitisation du lien partisan », *Communisme*, n° 72-73, pp. 71-99
- MULLER Pierre (1984), *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture : de 1945 à nos jours*, Paris, Editions ouvrières
- NAKAYAMA Yohei (2006a), "The Development of Political Clientelism in 20th-Century France : Party Networks and Patterns of 'Voter Loyalization'", in KAWATA Junichi (dir.), *Comparing Political Corruption and Clientelism*, Ashgate, pp.171-199
- NAKAYAMA Yohei (2006b), "Associations, Party Models and Democracies: Changing Organizational Patterns of French Parties in a Historical Perspective", Annual Conference of the Political Studies Association, 3-6 avril 2006
- NEVERS Jean-Yves (1992), « Entre consensus et conflit. La configuration des compétitions aux élections municipales dans les communes rurales », *Revue française de sociologie*, 33(4)
- OLIVIER Laurent (2003), « Ambiguïtés de la démocratisation partisane en France (PS, RPR, UMP) », *Revue Française de Science Politique*, 53(5), pp. 761-190
- OLIVIER Laurent (2007), « Mobilisations émergentes internes aux organisations conventionnelles. Le cas du militantisme identitaire dans les partis politiques », in CADIOU Stéphane, DECHEZELLES Stéphanie & ROGER Antoine (dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan (collection « Logiques politiques »)

- PASSERON Jean-Claude (1991), *Le raisonnement sociologique : l'espace non-poppérien du raisonnement naturel*. Paris, Nathan
- PELLEN Cédric (2006), *Le succès d'une entreprise politique subversive : le cas de Samoobrona en Pologne*, Séminaire du CEVIPOL, Université Libre de Bruxelles, 13 décembre
- PLAS Pascal (2000), « Élités et édiles: le poids des réseaux », in LE BEGUEC Gilles & PESCHANSKI Denis (dir.), *Les élites locales dans la tourmente : du Front populaire aux années cinquante*, CNRS Éditions, Paris, pp. 47-62
- REMY Jacques (1987), « Qui est agriculteur? Identité statistique, identité sociale et politique agricole », in *Les agriculteurs et la politique depuis 1970*, Paris, Musée des Arts et Traditions Populaires
- ROEDERER Christilla (2004), "Informal Governance in the Common Agricultural Policy", in CHRISTIANSEN Thomas & PIATTONI Simona (dir.), *Informal Governance in the EU*, Londres, Edward Elgar, pp. 173-89
- ROGER Antoine (2007), « L'impossible appropriation de l'Union européenne par les militants des partis politiques nationaux », in COSTA Olivier & MAGNETTE Paul (dir.), *Une Europe des élites ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles (à paraître)
- SAWICKI Frédéric (1997), *Les réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin
- SAWICKI Frédéric (1998), « La faiblesse du clientélisme partisan en France », BRIQUET Jean-Louis & SAWICKI Frédéric (dirs.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, pp. 215-249
- SAWICKI Frédéric (2001), « L'apport des monographies à l'étude du socialisme français », in GIRAULT J. (dir.), *L'implantation du socialisme en France au XXe siècle*, Paris, Presses de la Sorbonne, pp. 22-33.
- SMITH Andy & GENYES William (2000), « Idées et intégration européenne : "la grande transformation" du Midi viticole », *Politique européenne*, n°1, p.43-62
- TEMPLE L., TOUZARD J-M., JARRIGE F. (1996) « La restructuration des coopératives vinicoles en Languedoc-Roussillon : du modèle communal à la diversité des adaptations actuelles », *Revue de l'économie méridionale*, 44 (4)
- TOUZARD J-M. (2003) « La restructuration des coopératives vinicoles en Languedoc-Roussillon », in GAVIGNAUD - FONTAINE Geneviève & MICHEL Henri (dir.), *Vignobles du Sud, XVIème-XXème siècle*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry
- VIGNON Sébastien (2005), « La dynamique des marchés électoraux périphériques: le cas des communes rurales de la Somme », in LAGROYE Jacques, LEHINGUE Patrick & SAWICKI Frédéric (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, pp. 145-167
- ZALEWSKI Frédéric (2006), *Paysannerie et politique en Pologne. Trajectoire du parti paysan polonais du communisme à l'après-communisme, 1954-2005*, Paris, Michel Houdiard